

Maisons-Alfort, le 4 avril 2018

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides TERMIPROTECT à base de perméthrine, de la société PPG AC France

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides TERMIPROTECT de la société PPG AC France.

La famille de produits biocides TERMIPROTECT est un type de produit 18¹ destiné à lutte contre les termites souterrains à base de 0,1 ou 1 % de perméthrine². Les produits de la famille sont des barrières physico-chimiques anti-termites prêtes à l'emploi (chaque produit est composé de trois films de polyéthylènes superposés dont deux sont imprégnés de perméthrine), utilisés en pré-construction pour la protection des bâtiments, utilisés par des utilisateurs professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits TERMIPROTECT a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit.

¹ TP18 : Insecticides

² RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 1090/2014 DE LA COMMISSION du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques de la famille de produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 9 Novembre 2017, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille TERMIPROTECT ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

Il conviendra de fournir les résultats finaux après 2 ans de l'étude long-terme du produit X6232-001 dans un délai de 2 ans.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille TERMIPROTECT sont efficaces en tant que barrière physicochimique contre les termites souterrains (*Reticulitermes spp.*) en pose totale ou périmétrique lors de la phase de construction du bâtiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroides comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des termites à la perméthrine.

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit TERMIPROTECT pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi des produits TERMIPROTECT, aucune contamination de l'alimentation n'est attendue. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Concernant la phase de pose des films de la famille de produits TERMIPROTECT :

- Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique et sédimentaire, lors d'émissions indirectes via la station d'épuration, sont supérieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Dans ce cas, lors de la pose du film, une mesure de gestion de risques peut être proposée pour prévenir l'exposition des espèces non cibles des compartiments aquatique et sédimentaire *via* le lessivage du produit exposé aux intempéries : « En cas de rejet possible vers un réseau de collecte des eaux, ne pas exposer le film aux intempéries lors de sa pose ». L'usage de cette barrière physico-chimique pour lutter contre les termites souterrains serait conforme avec cette mesure de gestion de risque.

Toutefois en l'absence d'information sur son applicabilité, il n'est pas possible de finaliser l'évaluation de la conformité de cet usage.

- Les concentrations estimées dans les eaux souterraines, liées à la phase de pose de la famille de produits TERMIPROTECT, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Concernant la phase d'utilisation du film :

- Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles du compartiment terrestre, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour ce compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.
- Les concentrations estimées dans les eaux souterraines, liées à une utilisation de la famille de produits TERMIPROTECT, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits TERMIPROTECT est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques de la famille de produits présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits TERMIPROTECT

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 1 : X6232-001 X6232-001bis Meta RCP 2 : X6232-002	Termites souterrains <i>Reticulitermes spp.</i> (ouvriers, soldats nymphes) et	1 %	Professionnel Barriere physico-chimique prévue pour empêcher les invasions de termites dans les bâtiments.	Conforme
Meta RCP 3 : X6240		0,1%	Une application au début de la construction du bâtiment en pose totale ou pose périmétrique. Sans rejet des eaux de ruissellement vers une station d'épuration au cours de la phase de pose du produit	
Meta RCP 1 : X6232-001 X6232-001bis Meta RCP 2 : X6232-002	Termites souterrains <i>Reticulitermes spp.</i> (ouvriers, soldats nymphes) et	1 %	Professionnel Barriere physico-chimique prévue pour empêcher les invasions de termites dans les bâtiments.	Non finalisé : - Risques inacceptable pour les organismes des compartiments aquatique et sédimentaire en l'absence de mesures de gestion. - Absence d'information sur l'applicabilité des mesures de gestion des risques.
Meta RCP 3 : X6240		0,1 %	Une application au début de la construction du bâtiment en pose totale ou pose périmétrique. Avec rejet des eaux de ruissellement vers une station d'épuration au cours de la phase de pose du produit	

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	TERMIPROTECT
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit

Type de produit	
18	

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	PPG AC - France
	Adresse	Immeuble Union Square 1 rue de l'Union CS 10055 92565 Rueil Malmaison cedex France
Numéro de demande	BC-ES023513-36	
Type de demande	Autorisation de mise à disposition sur le marché	

1.4. Fabricant de la famille de produits

Nom du fabricant	Granger Frères
Adresse du fabricant	BP 25 ZI des Taillas 43600 Sainte Sigolene France
Emplacement des sites de fabrication	BP 25 ZI des Taillas 43600 Sainte Sigolene France

1.5. Fabricant de la substance active

Substance active	Permethrine
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd.
Adresse du fabricant	"Jhaver Centre", Rajah Annamalai Building IV Floor, 72, Marshalls Road Egmore Chennai-600 008 Inde

Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Ltd. A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex Pachayankuppam Cuddalore – 607 005, Tamilnadu Inde
---	---

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Permethrine (pure)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	1,0

2.2. Type de formulation

XX : autre film

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

X6232-001 X6232-001bis	
---------------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
18	

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Permethrine (pure)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,0	1,0

2.2. Types de formulations

XX : autre film

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Film – pose totale

Type de produit	TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits de la famille TERMIPROTECT sont des barrières physico-chimiques utilisées pendant la phase de construction, pour protéger les bâtiments contre les termites souterrains
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Termites souterrains (<i>Reticulitermes spp.</i>) Stades : ouvriers, soldats et nymphes

Domaine(s) d'utilisation	Application pendant la phase de construction
Méthode(s) d'application	Avant de couler la dalle de béton : application directe du film sur le sol ou sur le remblai.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi contenant 1% de perméthrine Une application unique pendant la construction.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Les rouleaux pour le produit X6232-001 (taille : 5 m * 33 m ou 2,5 m * 33 m) sont emballés dans des sacs en PEBD transparents de 120 µm. Les rouleaux pour le produit X6232-001bis (taille : 5 m * 28 m ou 2,5 m * 28 m) sont emballés dans des sacs en PEBD transparents de 120 µm.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application du produit.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- En cas de rejet possible vers un réseau de collecte des eaux, ne pas exposer le film aux intempéries lors de sa pose.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures de plus de 40 °C.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Il conviendra de fournir en post-autorisation dans un délai de 2 ans les résultats finaux après 2 ans de l'étude de stockage long-terme pour le produit X6232-001.
- L'efficacité a été seulement démontrée sur les termites souterrains européens (*Reticulitermes spp.*) et le produit ne doit pas être utilisé dans les territoires ultramarins.
- En cas d'inefficacité du traitement, l'autorité compétente devra en être informée.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6232-001 Xylophène Professionnel Termiprotect Film Anti-Termites Cultisol Isofilma Anti-Termites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (pure)	phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,0

Nom commercial	X6232-001bis SIKA Anti Termites film NEW				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (pure)	phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,0

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

X6232-002	
-----------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
18	

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Permethrine (pure)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,0	1,0

2.2. Types de formulations

XX : autre film

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence	<p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récepteur selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Film - pose périmérique

Type de produit	TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits de la famille TERMIPROTECT sont des barrières physico-chimiques utilisées pendant la phase de construction, pour protéger les bâtiments contre les termites souterrains
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Termites souterrains (<i>Reticulitermes spp.</i>) Stades : ouvriers, soldats et nymphes
Domaine(s) d'utilisation	Pendant la phase de construction
Méthode(s) d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Avant de couler la dalle de béton : application direct du film sur la périphérie de la future dalle (pose horizontale) et le long des fondations (pose verticale). - Après que la dalle ait été coulée, le film est plaqué à plat sur la dalle le long des bords extérieurs de la construction.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi contenant 1% de perméthrine Une application unique pendant la construction.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Les rouleaux pour le produit X6232-002 (taille : 0.5 m * 100 m) sont emballés dans des sacs transparents en PEBD de 120 µm.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application du produit.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- En cas de rejet possible vers un réseau de collecte des eaux, ne pas exposer le film aux intempéries lors de sa pose.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures de plus de 40 °C.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Il conviendra de fournir en post-autorisation dans un délai de 2 ans les résultats finaux après 2 ans de l'étude de stockage long-terme pour le produit X6232-001, qui sera utilisé pour ce produit X6232-002.
- L'efficacité a été seulement démontrée sur les termites souterrains européens (*Reticulitermes spp.*) et le produit ne doit pas être utilisé dans les territoires ultramarins.
- En cas d'inefficacité du traitement, l'autorité compétente devra en être informée.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6232-002 Xylophène Professionnel Termiprotect Périfilm Anti-Termites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (pure)	phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,0

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

X6240	
-------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
18	

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine (pure)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	0,1

2.2. Types de formulations

XX : autre film

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	EUH 208 : contient de la perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Film - pose périmérique

Type de produit	TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits de la famille TERMIPROTECT sont des barrières physico-chimiques utilisées pendant la phase de construction, pour protéger les bâtiments contre les termites souterrains
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Termites souterrains (<i>Reticulitermes spp.</i>) Stades : ouvriers, soldats et nymphes
Domaine(s) d'utilisation	Pendant la phase de construction
Méthode(s) d'application	- Avant de couler la dalle de béton : application direct du film sur la périphérie de la future dalle (pose horizontale) et le long des fondations (pose verticale). - Après que la dalle ait été coulée, le film est plaqué à plat sur la dalle le long des bords extérieurs de la construction.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi contenant 0,1% de perméthrine Une application unique pendant la construction.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Les rouleaux pour le produit X6240 (taille : 0,1 m * 20 m ou 0,2 m * 20 m ou 0,4 m * 20 m) sont emballés dans des sacs en PEBD transparents de 120 µm.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application du produit.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- En cas de rejet possible vers un réseau de collecte des eaux, ne pas exposer le film aux intempéries lors de sa pose.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures de plus de 22 °C.
- Durée de stockage: 6 mois.

6. Autre(s) information(s)

- L'efficacité a été seulement démontrée sur les termites souterrains européens (*Reticulitermes spp.*) et le produit ne doit pas être utilisé dans les territoires ultramarins.
- En cas d'inefficacité du traitement, l'autorité compétente devra en être informée.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	X6240 Xylophène Professionnel Termiprotect Périfilm AD Anti-Termites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (pure)	phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1